

Réaction photo-allergique et photo-toxique

Il est recommandé d'éviter la prescription de médicaments photo-sensibilisants pour les travailleurs en plein air.

| Critères de distinction | Dermatite photo-toxique | Dermatite photo-allergique |
|---|--|---|
| Exposition concomitante | Soleil ou source artificielle d'ultra-violets (ex : soudure à l'arc) | |
| Mécanisme | Application ou absorption de corps chimiques photo-toxiques | Substance photosensibilisante par contact ou présente dans l'organisme |
| Fréquence | Non allergique | Allergique |
| Délai d'apparition | Collective | Individuelle |
| Délai d'apparition | Dès la première exposition solaire, dans les heures qui suivent | Il faut un contact préalable de quelques jours avec la substance. L'eczéma apparaît 1 à 2 jours après tout nouveau contact. |
| Symptômes subjectifs | Sensation de brûlure | Prurit (démangeaisons) |
| Aspects cliniques | Coup de soleil intense | Erythème, vésicules ± suintement, oedème |
| Limite des lésions | Nette et réduite à la zone de contact photo-exposée ; Respect du triangle sous-mentonnier. | Peut déborder la zone de contact, avec des bords émiettés. Possibilité de lésions à distance. |
| Bilan allergologique par phototests épicutanés | Négatif avant exposition : aspect « caustique » de la réaction après exposition | Positif (eczématiforme) à la substance responsable |

Source URL: <http://sistepaca.org/node/173>